



Languedoc Roussillon

Office Régional d'Information, de Formation et de Formalités pour les Professions Libérales
du Languedoc-Roussillon

COMPTE-RENDU FINAL DE L'ACTION 'DONNER AUX FEMMES DU LANGUEDOC-ROUSSILLON LEUR PLACE DANS LA CONSTRUCTION D'UNE EUROPE DES PROFESSIONS LIBERALES' (Année 2002)

RAPPEL DES OBJECTIFS

Il s'agissait de :

- Faire une étude des problèmes d'égalité des chances face à l'accession au statut de professionnelle libérale.

Etudier si des disparités existent en fonction de la zone géographique en Languedoc-Roussillon dans les problématiques d'être une femme en profession libérale.

Faire émerger les freins possibles que rencontrent les femmes souhaitant s'installer en profession libérale.

- Evaluer les problématiques propres à certaines professions libérales face aux spécificités féminines.

Préciser, dans le cadre de l'exercice libéral les problèmes posés par l'obligation de mener de front, vie professionnelle et vie familiale. En effet, par définition l'exercice libéral se pratique en totale autonomie, souvent à domicile ou avec des contraintes de mobilité (infirmiers, consultants...), avec des horaires décalés.

Rechercher les difficultés qui, au démarrage d'une entreprise libérale, pourraient être liées à la qualité de femme.

SOMMAIRE

Sommaire	page 2
Introduction	page 3
L'étude documentaire	page 4
Présentation des documents	page 5
Statistiques	page 8
Questionnaire	page 20
Réunions	page 26
Conclusion	page 30

INTRODUCTION

Le développement du travail féminin est une constante de l'évolution de notre société qui modifie profondément les rôles respectifs des hommes, des femmes et de la famille. Mais si la part des femmes a beaucoup progressé dans le monde salarié, elles sont encore trop peu présentes dans la création d'activités.

Les femmes représentent

51,3%	de la population française
45,4%	de la population active
34,7%	des cadres et professions intellectuelles supérieures
20,2%	des chefs d'entreprise de dix salariés ou plus
30,1%	des artisans, commerçants et chefs d'entreprise

Source INSEE 1999

En effet, la place des femmes dans la création, puis la direction d'entreprise est beaucoup trop faible par rapport à leur taux de chômage. Seul 27% des femmes sont créatrices d'entreprise.

Les difficultés rencontrées par les femmes en qualité de créatrices d'entreprise sont proches de celles des hommes. On peut donc envisager une recherche de solutions dans la mixité hommes-femmes. Mais elles sont néanmoins suffisamment importantes pour prévoir la mise en oeuvre de solutions spécifiques, comme celles concernant la gestion des temps de vie.

Quelques dates

1965	Les femmes peuvent exercer une activité professionnelle sans le consentement de leur conjoint
1972	le principe « à travail égal, salaire égal » pour les hommes et les femmes est reconnu
1983	l'égalité professionnelle entre hommes et femmes est reconnue par la loi
1999	la loi sur la santé est votée

L'ÉTUDE DOCUMENTAIRE

OBJECTIFS

Cette étude documentaire fait émerger des problématiques propres, à la fois, aux femmes et à l'exercice libéral. Problématiques qui peuvent être, également, celles d'hommes placés dans un contexte identique.

Les solutions apportées à ces problématiques, comme les solutions encore manquantes, seront mises à jour et étudiées par les groupes de travail qui font l'objet de la deuxième partie de notre action.

Le but de cette étude est donc d'éclairer la situation des femmes dirigeant ou souhaitant créer, un cabinet libéral en Languedoc-Roussillon.

Elle va suivre trois grands axes :

- a) l'accès aux professions libérales par le biais des études et des formations
- b) le choix de l'exercice libéral
- c) faire vivre un cabinet avec l'étude des besoins en aide à la vie quotidienne et en formation

Nous avons étudié, pour atteindre nos objectifs, la femme à son compte qui travaille seule. Elle est généralement très impliquée dans son travail, qui la fait vivre, mais ne souhaite pas élargir ses responsabilités en employant d'autres personnes (sauf ponctuellement). Elle souhaite participer à la totalité de la vie de son affaire et ne veut déléguer ni la prestation de service, ni la vente. Elle a souvent choisi de diriger un cabinet pour la souplesse des horaires qui lui permettent d'équilibrer son temps de travail et son temps personnel. Si on lui demande de le formuler, elle explique qu'elle a une stratégie de survie financière mais qu'elle est aussi motivée par la satisfaction de ses propres besoins et la poursuite de son intérêt personnel.

PRÉSENTATION DES DOCUMENTS

Pour mener à bien cette étude documentaire, nous avons analysé plusieurs types de documents :

- 1 - 1 Publications de l'Union Européenne
- 1 - 2 Publications éditées pour le Secrétariat aux Droits des Femmes, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité
- 1 - 3 Documents issus de la Délégation Interministérielle aux professions libérales
- 1 - 4 Documents mis à disposition par l'Union Nationale des Professions Libérales (UNA PL), Midi- Pyrénées
- 1 - 5 Réponses à une enquête menée auprès des Universités et Ecoles spécialisées

1 - 1 Les publications de l'Union Européenne

Elles sont, d'une part, un document interne traitant des « Femmes chefs d'entreprise en Europe » et, d'autre part, deux plaquettes : « Economie : les femmes prennent l'initiative », Livre Blanc publié le 14 février 2000 et « Actrices du développement local ». Toutes deux sont signées par le Service des Droits des Femmes et de l'Egalité.

Dans sa seconde partie, le Livre Blanc consacre un chapitre à la création d'entreprise par les femmes et précise que 10% des femmes actives sont entrepreneurs. 20% des femmes créatrices d'entreprise ont créé des entreprises conséquentes, même si les projets sont modestes au départ. La création d'entreprise par les femmes se fait souvent dans le secteur des services et de la santé.

Il consacre un second chapitre à la difficile gestion du temps entre vie professionnelle et vie familiale. Ce qui est à l'origine de freins à la création, voire même de blocages, lorsqu'il faut faire face, à la fois, à l'énormité des tâches domestiques et au développement d'un projet d'entreprise.

Les conclusions du Livre Blanc concernent les créatrices d'entreprise tous secteurs confondus et s'appliquent parfaitement au sujet traité ici : l'exercice libéral.

« Actrices du développement local » consacre une page au Centre d'Information du Droit des Femmes (CIDF) de l'Hérault et à son Club de créatrices d'entreprise. L'appartenance au Club permet l'ouverture nécessaire à l'élaboration d'un réseau professionnel.

Mais là encore, tous les secteurs sont confondus et, même si une future professionnelle libérale peut y trouver sa place, rien de spécifique n'est prévu pour ce type de création.

Le document le plus riche est celui qui traite des « Femmes chefs d'entreprise en Europe ». Il fait le tour des problématiques si professionnelles que familiales. Il concerne 13 millions de femmes qui dirigent des sociétés ou participent à l'activité professionnelle de leur conjoint et 5 millions de femmes qui dirigent leur propre entreprise. Ce qui veut dire que près de 18 millions de femmes qui travaillent, en Europe, dirigent leur propre entreprise. C'est le 20% des femmes actives. La France se situe dans cette moyenne avec une femme sur quatre créant sa propre entreprise. Les professionnelles libérales des secteurs de la santé, du droit et technique en font partie.

1 - 2 Les publications du Service des Droits des Femmes

Elles mettent l'action sur deux grands axes permettant d'atteindre la parité hommes - femmes : une éducation non sexiste et une meilleure gestion du temps qui permettrait aux femmes de trouver l'équilibre vie professionnelle - vie familiale.

Leurs conclusions s'appliquent parfaitement à l'exercice libéral puisqu'elles mentionnent des équipements pour la garde des jeunes enfants, une amélioration des transports en commun et qu'elles invitent les communes à « mieux prendre en compte la question de l'articulation des temps de vie ».

1 - 3 « Les femmes dans les professions libérales »

Le document de la Délégation Interministérielle aux Professions Libérales, publié en juillet 1995, a une approche plus spécifique, mais à l'échelon national.

Le commentaire général constate que la présence des femmes se généralise au sein des professions libérales. En effet, si l'on prend l'exemple du taux de croissance dans les professions juridiques, il est de 75% entre 1980 et 1995. Ces chiffres diminuent en proportion inverse de la technicité des professions envisagées.

Nous verrons si les chiffres de la Région Languedoc-Roussillon correspondant aux chiffres nationaux.

1 - 4 Documents mis à disposition par l'UNAPL Midi Pyrénées

Le premier de ces documents est une « Proposition d'étude/action sur le principe de l'égalité des chances comme moteur de changement et d'harmonisation dans les organisations du secteur libéral ». L'objectif de cette étude « réaliser un rapport de synthèse susceptible de fournir des indications pouvant faciliter la recherche de solutions et aider à la construction de modèles opérationnels, afin d'en envisager ultérieurement la mise en œuvre » est en cohérence avec les objectifs de notre action destinée à apporter aux professionnelles libérales les appuis nécessaires à l'exercice équilibré de leur profession.

Le second document de l'UNAPL est un « Projet d'étude sociologique sur la féminisation des professions libérales ». Il soulève la problématique de « l'évaporation » des femmes entre les études et le diplôme, puis entre le diplôme et l'installation en exercice libéral en Midi Pyrénées.

Nous avons constaté également, une évaporation en Languedoc-Roussillon, et c'est la raison pour laquelle nous avons mené une enquête auprès des Universités et des Ecoles spécialisées.

1 - 5 Réponses à notre enquête

Notre enquête a porté sur plus de 20 lieux de formation aux professions de la santé, du droit et techniques.

Les retours ont été incomplets car la plupart des Universités et des Ecoles spécialisées ne possèdent pas de réelles statistiques sur la parité hommes-femmes dans leurs filières.

Ils nous ont néanmoins permis de cibler certaines professions « phare », comme les notaires, les sages-femmes et les architectes, pour ne citer qu'elles.

De la comparaison de ces documents entre eux, nous allons tirer des conclusions aussi complètes que possible. Conclusions qui devraient nous permettre de démontrer la pertinence de notre action.

Nous avons contacté, en outre, d'autres professionnelles libérales qui réfléchissent et écrivent sur la féminisation de certaines professions (kinésithérapeutes, vétérinaires, médecins) et dont les conclusions viendront enrichir cette étude ultérieurement.

STATISTIQUES

Les statistiques concernant la population exerçant une profession libérale nous donnent des indications précieuses sur la parité hommes–femmes dans les trois grands groupes traditionnels de professions libérales

- A. professions de santé
- B. professions juridiques, auxquelles nous avons joint les experts–comptables
- C. professions techniques et culturelles

- A. **Dans les professions de santé**, les femmes, en Languedoc–Roussillon, sont majoritaires avec 52% contre 48% d’hommes. Mais cette majorité est due aux activités des auxiliaires médicaux, féminisées à 71.8%. Dans la pratique médicale, la tendance s’inverse avec 27.82% de femmes pour 72.18% d’hommes
- B. **Dans les professions juridiques**, les femmes, en Languedoc–Roussillon, sont minoritaires avec 33.23% contre 66.77% d’hommes. Cette différence est due surtout aux activités comptables qui ne comptent que 13.75% de femmes pour 86.25% d’hommes.
- C. **Dans les professions techniques et culturelles**, les femmes, en Languedoc–Roussillon, sont également minoritaires avec 26.98% contre 73.01% d’hommes. Cette proportion s’équilibre dans les activités de secrétariat et de traduction avec 52.65% de femmes pour 47.35% d’hommes et dans les activités de services personnels avec 57.75% de femmes pour 42.25% d’hommes.

Il faut pondérer ces statistiques en étudiant les taux de féminisation de certaines professions libérales.

- A. **Dans les professions de santé**, si l’on prend les vétérinaires, le taux de féminisation était de 12.4% en 1995. Il est, aujourd’hui, de 20.57% en Languedoc–Roussillon, soit une augmentation de 8% en six ans. Alors qu’à l’inverse, le taux de féminisation était de 91.8% pour les activités des auxiliaires médicaux ; il est, aujourd’hui, de 71.8%, soit une diminution de 20% en faveur des hommes.

Dans les professions médicales, les femmes se spécialisent. Elles sont nettement majoritaires en gynécologie, par exemple, mais nettement minoritaires en chirurgie. Les chirurgiens–dentistes comptent 28.2% de femmes au plan national contre 31.81% en Languedoc–Roussillon.

B. Dans les professions juridiques, le taux de féminisation varie entre 9.7% pour les notaires et 40.9% pour les avocats. Ce qui est surprenant, c'est que l'Ecole de Notariat de Montpellier, sans citer de chiffres, annonce une majorité importante d'étudiantes. Nous avons, ici, un premier phénomène d'évaporation.

La profession d'avocat se féminise très rapidement avec un pourcentage national d'environ 40%.

Les experts-comptables sont davantage attirés par le salariat. En effet, beaucoup de femmes sont diplômées pour une faible représentation féminine libérale. Les jeunes tranches d'âge pondèrent ces chiffres de manière significative, avec 28.9% au plan national, dans les moins de 30 ans. Dans ce cadre précis, le Languedoc-Roussillon est en retard avec seulement 13.75% de femmes libérales dans les activités comptables.

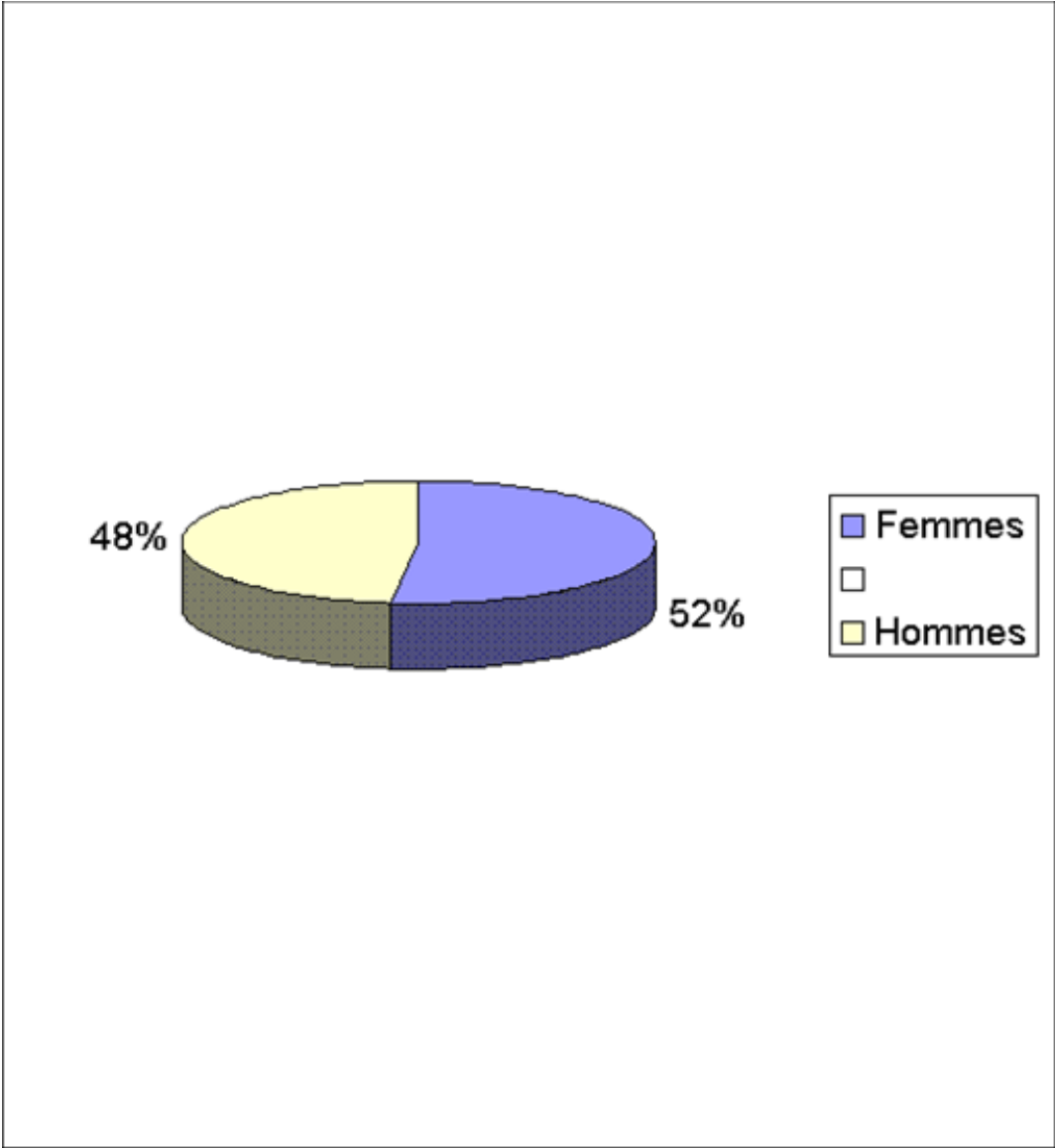
C. Dans les professions techniques et culturelles, on constate un net désintérêt des femmes pour les professions techniques, notamment celles de l'informatique. L'EPSI, à Montpellier, spécialisée dans les métiers de l'informatique, annonce, en effet, 5 femmes sur 216 étudiants.

Les professions culturelles ont un taux de féminisation de 42% au plan national pour seulement 35.53% en Languedoc-Roussillon.

Si l'on prend le métier d'architecte, la parité hommes-femmes n'est pas encore une réalité, malgré une tendance à la féminisation. Sur le plan national, 42.6% des étudiants sont des étudiantes lors de la rentrée scolaire 1998/1999. En région PACA (école la plus proche du Languedoc-Roussillon) Marseille Luminy comptait, cette même année, 407 femmes pour 553 hommes. La réalité professionnelle vient corroborer lentement cette tendance. Mais, là encore, on remarque une évaporation puisque seulement 11.74% de femmes sont inscrites à l'Ordre. Avec une légère hausse en 1998 pour atteindre 15.6% de la totalité des inscrits.

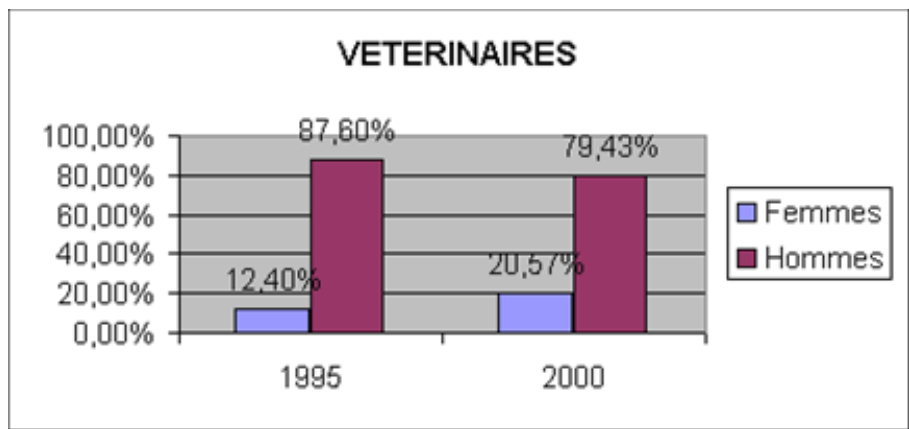
DANS LES PROFESSIONS DE SANTÉ

Femmes	Hommes
52%	48%



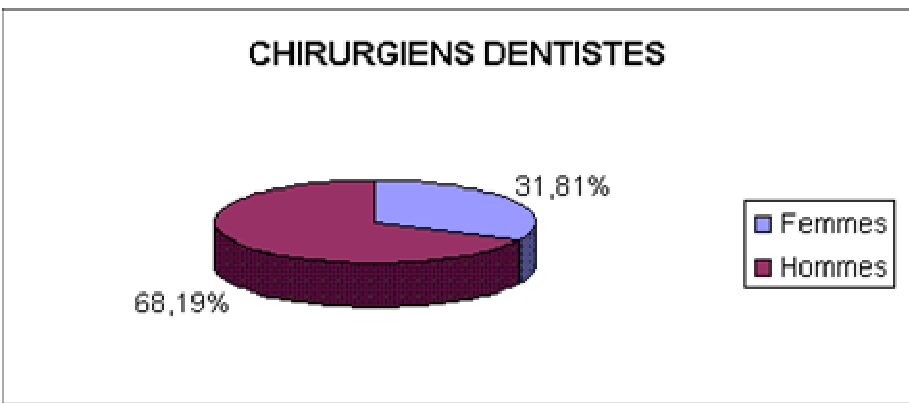
Vétérinaire

	Femmes	Hommes
1995	12,40%	87,60%
2000	20,57%	79,43%



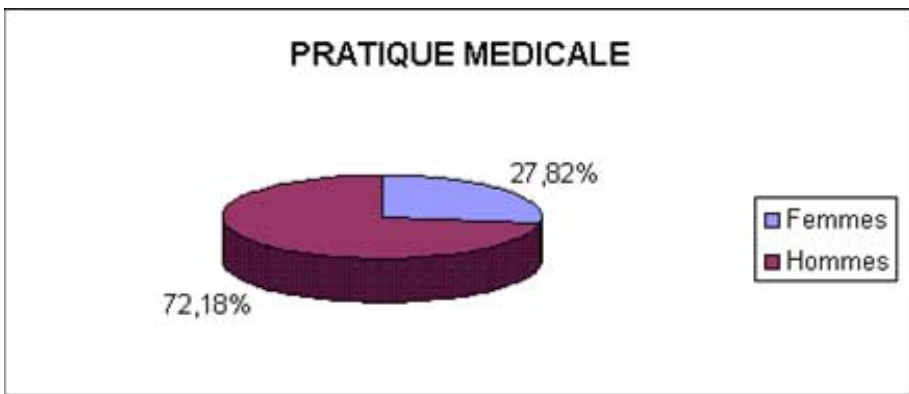
Chirurgiens Dentistes

Femmes	Hommes
31,81%	68,19%



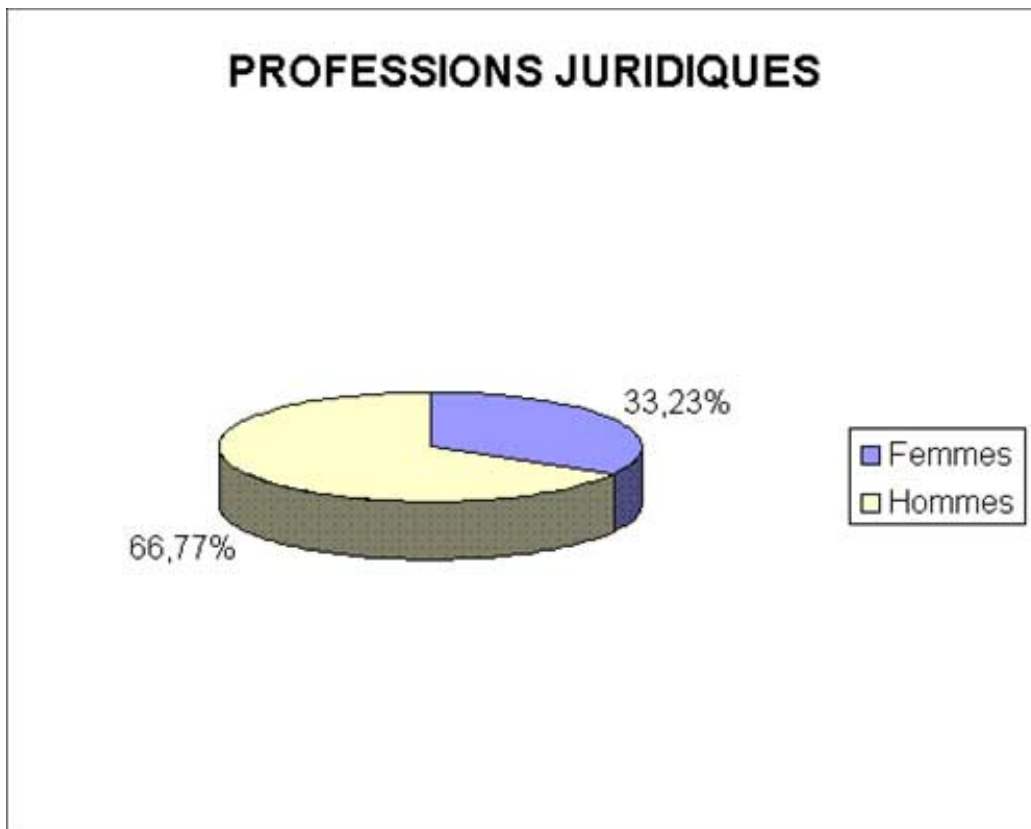
Pratique Médicale

Femmes	Hommes
27,82%	72,18%



DANS LES PROFESSIONS JURIDIQUES

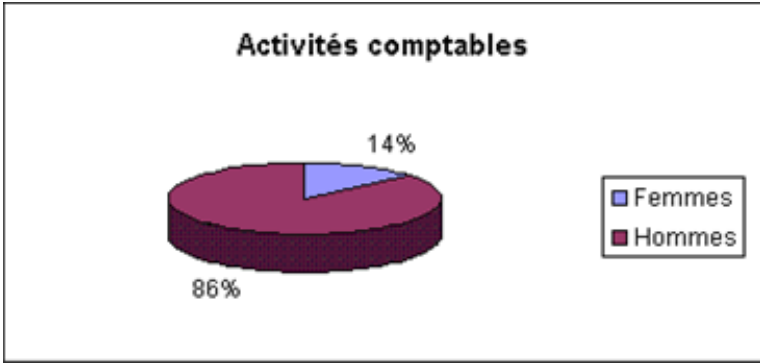
Femmes	Hommes
33,23%	66,77%



Chiffres à pondérer en fonction des taux de féminisation de certaines Professions Libérales.

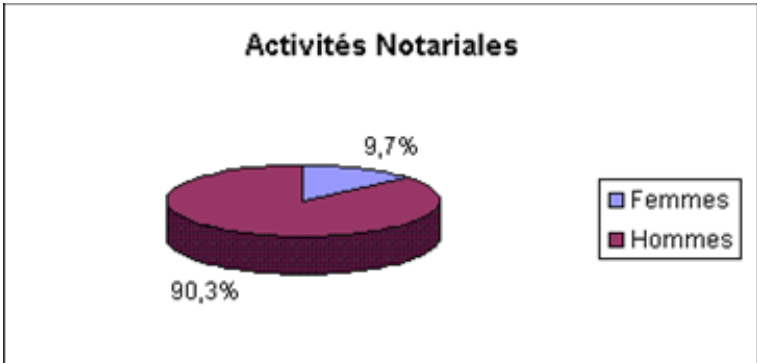
Activités Comptables

Femmes	Hommes
13,75%	86,25%



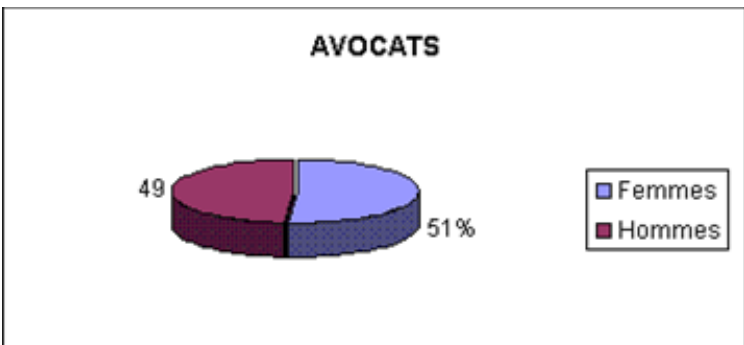
Activités Notariales

Femmes	Hommes
9,70%	90,30%



Avocats

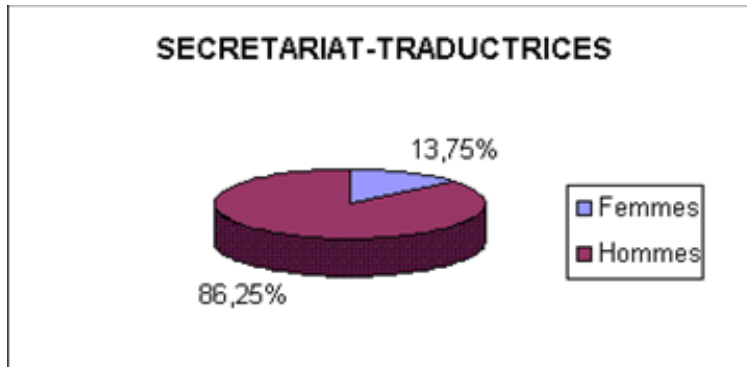
Femmes	Hommes
51,00%	49,00%



PROFESSIONS TECHNIQUES ET CADRE DE VIE

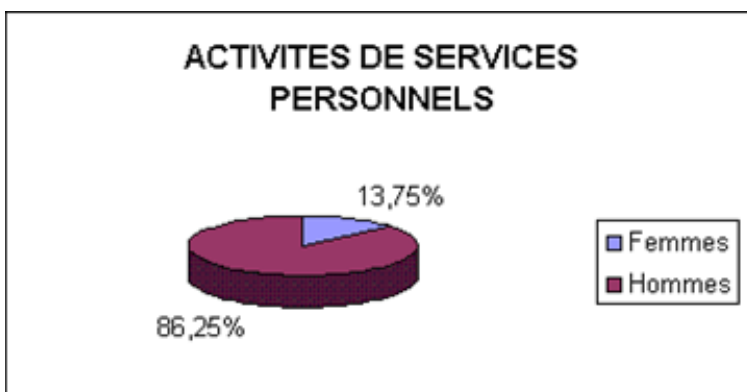
Secrétariats traductions

Femmes	Hommes
13,75%	86,25%



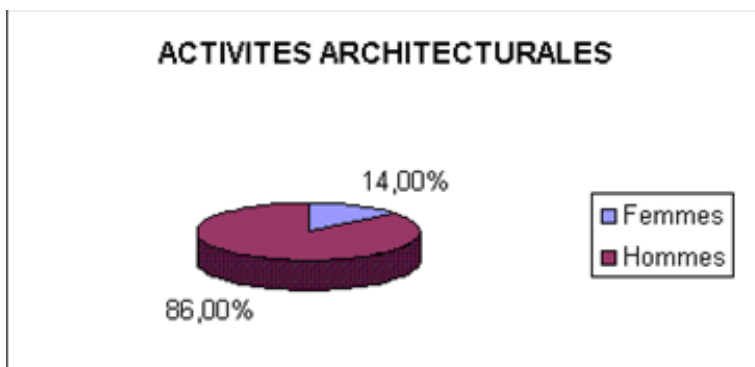
Activités de Services Personnels

Femmes	Hommes
13,75%	86,25%



Activités architecturales

Femmes	Hommes
14,00%	86,00%



DU CHOIX AUX ETUDES

Les Universités, comme les Ecoles spécialisées, accordent aujourd'hui, plus de diplômes aux femmes qu'aux hommes, sauf dans les professions techniques.

Or, le 14 septembre 1989, une convention était signée entre le Secrétaire d'Etat chargé de l'enseignement technique et le Secrétaire d'Etat chargé du Droit des Femmes. Son objet est de favoriser, au sein du système éducatif, une diversification des choix d'orientation des jeunes filles vers les formations techniques.

C'est cette convention qui est à l'origine du développement de stratégies institutionnelles en faveur de l'égalité des chances entre les filles et les garçons en matière d'éducation. Ces stratégies visent à améliorer les conditions de mixité dans les établissements scolaires. Mieux accueillir les filles, c'est aussi les accueillir en plus grand nombre dans les structures existantes. Ce qui leur permet de découvrir de nouvelles technologies, d'acquérir une culture technologique favorisant l'acquisition de diplômes jusqu'alors spécifiquement masculins.

C'est ce type d'actions qui peut, à terme, conduire à la parité hommes-femmes sur le plan professionnel.

Mais l'enquête de la Délégation Interministérielle, qui a porté sur un effectif de 81.756 personnes, prouve que le taux de féminisation, oscillant entre 2% et 42%, n'a qu'une valeur moyenne de 18.5%

Le directeur du Centre de Formation du personnel hospitalier déclare que, dans tous les secteurs de la santé, les femmes sont majoritaires. Pourtant, le sexe n'est pas un critère discriminatoire dans l'admission à l'école qui se fait sur concours anonymes. Avec la notion de technicité, les hommes sont plus présents : 1/3 des manipulateurs radios sont des hommes.

Mais, on observe, dans le domaine de la santé (surtout en cadre hospitalier), 2/3 de femmes pour 1/3 d'hommes.

Or, s'il y a des actions pour avancer vers la parité dans les professions techniques, il ne semble pas y en avoir pour donner leur chance aux hommes dans les métiers dits « féminins ».

En 1995, sur les 23.495 diplômes d'ingénieurs décernés, seulement 4.686 l'ont été à des femmes. Avec la recherche de la parité, et la chute des effectifs dans les formations scientifiques et technologiques, le débat est de nouveau d'actualité. Certaines entreprises, comme Télécom INT, organisent des séminaires de réflexion sur le sujet afin de proposer des solutions à la sous-représentativité des femmes dans les écoles (et les fonctions) d'ingénieurs.

Mais on constate aussi qu'un certain pourcentage de jeunes filles abandonne leurs études.

En effet, si l'on prend l'exemple de la médecine, les filles représentent 60.7% des effectifs la première année. En ce qui concerne le second cycle, elles ne sont plus que 51.9%, pour 42.9% durant le troisième cycle.

Et, plus généralement, on remarque que, quelles que soient les études, les troisièmes cycles sont majoritairement masculins.

DU DIPLÔME A L'INSTALLATION

Le « Projet d'étude sur la féminisation des professions libérales » parle d'une « évaporation » des femmes entre le diplôme et l'installation en exercice libéral. De nombreuses femmes préfèrent le salariat, ce qui peut expliquer la différence entre le nombre des diplômés et celui des installations.

Mais cette explication, si elle se vérifie dans le notariat, par exemple, ne peut servir de justification systématique.

Les femmes, pourtant, pensent généralement, qu'en s'installant à leur propre compte, elles bénéficient d'une grande liberté pour gérer leur temps. Mais celles qui ont des enfants insistent sur la nécessité d'avoir une nourrice. Elles estiment indispensable de jouir de l'appui familial : partenaire, parents et de celui de leurs amis.

Le terrain, lui, témoigne de la grande difficulté d'équilibrer temps professionnel et temps familial. Et de récentes enquêtes font émerger les difficultés que rencontrent les femmes (et de plus en plus d'hommes) pour parvenir à cet équilibre. L'impossibilité de surmonter ces difficultés conduit un trop grand nombre de professionnels libéraux à une cessation d'activité, même temporaire.

C'est une constatation générale qui a conduit le Gouvernement à affiner sa volonté d'améliorer les conditions de vie quotidienne pour les femmes (et pour les hommes) dans toutes les catégories et dans tous les environnements. Un programme expérimental de développement des gardes d'enfants dans les quartiers difficiles est en train de se mettre en place. Il s'agit aussi de développer l'intervention de l'Etat dans le cadre de sa politique contractuelle avec les collectivités locales au profit de la qualité du service et non seulement des équipements.

Ce qui ne résoudra pas forcément les problèmes des professionnelles libérales dont les horaires, pour ne citer qu'eux, coïncident rarement avec ceux des crèches, par exemple.

Pour remédier à l'évaporation des diplômées et à la fermeture de trop nombreux cabinets, il y a, en Midi Pyrénées, une volonté de proposer des mesures d'accompagnement adaptées aux spécificités de l'exercice libéral.

EGALITE DES CHANCES

En général, les femmes n'ont pas l'impression d'avoir à surmonter des obstacles particuliers du fait de leur sexe. Mais elles sont rentrées en nombre dans les professions libérales depuis peu de temps. L'âge moyen des femmes est donc, dans ce secteur socioprofessionnel, inférieur de 3 à 8 ans à celui des hommes.

Pour les moins de 40 ans, le taux de présence féminine dans l'exercice libéral est identique (voire supérieur) à celui constaté dans la population active en général. Au-dessus de cet âge, il est nettement inférieur.

Les femmes semblent débiter et arrêter l'exercice libéral plus tôt que les hommes.

L'égalité entre les femmes et les hommes est un facteur clé du développement social et économique.

Mais les chiffres nous montrent que la parité est loin d'être atteinte dans les professions libérales. Certaines sont totalement féminisées depuis la plus haute Antiquité (sages-femmes), d'autres constituent de véritables fiefs masculins (commissaire aux comptes), d'autres encore évoluent lentement vers la parité (architectes).

Si l'on regarde les statistiques les plus récentes, on constate qu'un nombre croissant de femmes choisit l'exercice libéral, et le Languedoc-Roussillon n'échappe pas à

cette règle. Le potentiel est réel et s'exprime souvent de façon complémentaire et originale, par rapport au développement économique actuel.

La féminisation de l'exercice libéral, ce n'est pas seulement des femmes qui font parfois des métiers d'hommes. C'est aussi, et surtout, la création de nouveaux métiers et la mise en œuvre de nouveaux savoir-faire.

L'égalité des chances passe aussi par les offres de formation. Or, il semblerait qu'elles ne répondent pas complètement aux besoins des femmes qui ont créé leur cabinet.

Pour offrir aux femmes une vraie égalité des chances en Languedoc-Roussillon, il faut améliorer l'offre de solutions flexibles en matière d'aide ménagère et de garde d'enfants.

Il faut également aider à la constitution de réseaux féminins répondant aux besoins des femmes, aux différentes phases de leur vie professionnelle et privée. Ces réseaux porteront sur des problèmes personnels et faciliteront l'établissement de contacts professionnels.

Il s'agit, enfin, d'améliorer l'offre de formation et de l'adapter aux besoins de l'exercice libéral.

CONCLUSION

Il semble que cette étude documentaire nous amène à conclure que, pour que perdurent les cabinets féminins, il faut apporter des réponses aux problèmes spécifiques des femmes professionnelles libérales. Leurs homologues masculins placés devant les mêmes difficultés pourraient en profiter également.

Les femmes ont le sentiment que le fait d'avoir sa propre entreprise est une preuve de réussite parce qu'elles possèdent quelque chose en propre. Elles ont conscience d'être des actrices du développement local et ne veulent pas perdre ces acquis.

Vers le temps choisi

La demande des femmes, lorsqu'elles veulent trouver une forme positive de participation à l'activité économique, est aussi que puissent être aménagées des plages horaires, dans le temps quotidien comme dans celui de la semaine et de l'année, qui leur permettent une compatibilité effective entre vie économique et vie privée.

Livre Blanc

Mais il est des victoires trompeuses. Ainsi, les conquêtes des dernières décennies, en matière de place et de droits des femmes au travail et dans la société ont-elles pu donner l'impression que ce combat serait devenu caduc. Un examen plus attentif de la situation nous montre bien que, tout en étant moins évidentes et plus subtiles, les manifestations d'inégalités n'en restent pas moins présentes.

Femmes et création

La création est le lieu privilégié de l'expression de la liberté. Il revient aux pouvoirs publics d'encourager la création sous toutes ses formes et d'en préserver la diversité.

L'Egalité en marche

Il va s'agir, maintenant, de répondre aux problématiques féminines qui sont de trois ordres :

1. Demande d'aide à la vie quotidienne
2. Demande de réseaux
3. Demande de formation

C'est ce que nous nous proposons de faire en analysant, auprès des différentes branches professionnelles, les résultats de cette étude documentaire. Nous initierons ensuite une réflexion sur la mise en place de structures d'aides à la vie familiale, d'une plate-forme de tutorat et, enfin, de formations adaptées aux besoins spécifiques des professionnelles libérales.

LE QUESTIONNAIRE

Les conclusions de ce compte-rendu sont le résultat d'une enquête auprès des représentants des Ordres, des Chambres et des Syndicats.

Les personnes interrogées ont donc pu fournir des réponses documentées.

Présentation du questionnaire :

Ceci est un questionnaire à choix multiples.

Merci de cocher la (ou les) réponse(s) de votre choix et de faire un maximum de remarques personnelles.

I. Profession représentée :

• Après enquête auprès des écoles spécialisées et des universités, on constate que la technicité est une barrière à l'accèsion des femmes à certaines professions : 5 filles pour 216 étudiants dans les métiers de l'informatique ; 1/3 d'hommes pour 2/3 de femmes dans les professions paramédicales à connotation technique (manipulateur radio) ; 1 homme diplômé tous les trois ans à l'école de sages-femmes de Montpellier ; 75% d'étudiantes pour 25 % d'étudiants à l'école de notariat, proportions inversées lors du rachat d'une charge.

Y-a-t-il des différences dans votre secteur ?

oui

non

Si oui, de quel ordre ?

- Domaine traditionnellement réservé
- Formation mal adaptée parce que trop technique
- Mauvaise information au niveau des classes de terminale
- Financières
- Durée des études (Justifiez votre réponse)
- Remarques et propositions personnelles :

II. Que peut-on mettre en œuvre pour minimiser ces difficultés ?

- Des formations spécifiques * Lesquelles ?
- Un accompagnement au projet professionnel * De quel type ?
- Des structures d'aide à la vie quotidienne * Lesquelles ?
- Remarques et propositions personnelles :

III. Dans le cadre des études, que peut-on mettre en œuvre pour avancer vers la parité ?

- Promouvoir une image vraiment mixte de la profession
- Mettre en place une information auprès des classes de terminale
- Etablir des quotas dans les concours d'entrée de certaines écoles afin de respecter la parité
- Remarques et propositions personnelles :

- Depuis que les femmes travaillent en professions libérales, elles se trouvent confrontées au difficile équilibre vie familiale – vie professionnelle.

- Aujourd'hui, avec le vieillissement de la population, à l'obligation de faire garder les enfants en bas âge, s'ajoute de plus en plus la charge de parents âgés.

- Certaines professionnelles libérales ont des horaires décalés et des contraintes de mobilité.

Vous êtes-vous trouvé, dans votre secteur professionnel, en face de cas particulièrement difficiles correspondant à ce type de situation ?

- Oui
- Non
- Faites une brève description des cas rencontrés

IV. Existe-t-il des solutions dans votre secteur professionnel et votre zone géographique ?

- Des crèches
- Des haltes-garderies
- Des lieux d'accueil pour personnes âgées
- Ces lieux sont-ils spécifiques aux professions libérales ?
 - oui
 - non

Et ces structures sont-elles assez nombreuses ?

- Oui
- Non

V. Que pourrait-on créer pour améliorer la vie des femmes exerçant une profession libérale ?

Pour les enfants :

- Des crèches
- Des haltes-garderies
- Des structures d'aide aux devoirs
- Des systèmes spécifiques d'aide à domicile
- Remarques et propositions personnelles

Pour les aînés :

- Des foyers
- Des maisons de retraite
- Une hospitalisation de jour
- Des clubs ou des associations
- Des systèmes spécifiques d'aide à domicile
- Remarques et propositions personnelles

• On peut admettre que l'éloignement est un handicap à la formation professionnelle. Dans ce cas, ne faudrait-il pas mettre en place des formations adaptées aux besoins des professionnels de chaque département ?

VI. Serait-il bon de mettre en place des formations complémentaires destinées aux femmes installées ou souhaitant s'installer en cabinet libéral ?

- Comptabilité – gestion
- Gestion du temps
- Langue étrangère
- Informatique
- La formation à distance répondrait-elle à votre problématique ?
 - oui
 - non
- Remarques et propositions personnelles

VII. Existe-t-il des formations spécifiques dans votre secteur d'activité et dans votre zone géographique ?

- Oui
- Non
- Et si oui, lesquelles ?

VIII. Manque-t-il des formations spécifiques dans votre secteur d'activité et dans votre secteur géographique ?

- Oui
- Non
- Si oui lesquelles ?

DEPOUILLEMENT DU QUESTIONNAIRE

A la question :

« Y a-t-il des différences entre les hommes et les femmes dans votre secteur professionnel ? »

- 76 % ont répondu « oui » contre 24% de « non »

A la question :

« Que peut-on mettre en œuvre pour minimiser ces difficultés ? » – Mettre en place :

- 56 % ont répondu “Des structures d’aide à la vie quotidienne”
- 20 % ont répondu “Un accompagnement au projet professionnel”
- 24 % ont répondu “Des formations spécifiques”

A la question :

« Dans le cadre des études, que peut-on mettre en œuvre pour avances vers la parité ? »

- 44 % ont répondu “Promouvoir une image vraiment mixte de la profession”
- 56 % ont répondu “Mettre en place une information auprès des classes de terminale”

80 % des réponses font état de cas rendus difficiles par l'harmonisation des temps professionnels et des temps sociaux.

A la question :

« *Existe-t-il des solutions spécifiques à votre profession ?* »

100 % des réponses sont négatives.

A la question :

« *Que pourrait-on créer pour améliorer la vie des femmes exerçant une profession libérale ?* »

Pour les enfants :

- 56% ont répondu “Des crèches”
- 68 % ont répondu “Des systèmes d’aide à domicile”
- 48 % ont répondu “Des haltes-garderies”
- 40% ont répondu “Des structures d’aide aux devoirs”

Pour les aînés :

- 36 % ont répondu “Des foyers”
- 56 % ont répondu “Des systèmes d’aide à domicile”
- 36 % ont répondu “Des clubs ou des associations”
- 36 % ont répondu “Des maisons de retraite”
- 24 % ont répondu “Une hospitalisation de jour”

A la question sur les formations spécifiques à chaque profession, 90% des personnes interrogées ont précisé que leur profession mettait en place des formations continues.

A la question :

« *Serait-il bon de mettre en place des formations complémentaires ?* »

- 48 % ont répondu “Gestion du temps”
- 44 % ont répondu “Comptabilité – gestion”
- 44 % ont répondu “Informatique”
- 32 % ont répondu “Langues étrangères”
- 24 % ont répondu “Formation des salariés”

Enfin, la formation à distance ne semble pas répondre aux besoins par manque de convivialité.

CONCLUSION

Il ressort clairement du dépouillement de ce questionnaire que le premier des besoins est une aide à la vie quotidienne par le biais de crèches et d'aide à domicile, principalement. Ces aides devraient répondre aux problèmes posés par les horaires atypiques des professionnels libéraux.

Il faut aussi noter que les professionnels demandent du personnel qualifié.

Le deuxième besoin se situe au niveau des lycéens où on manque d'informations à la fois sur certaines professions libérales et sur les conditions d'exercice de ces professions. Il s'agirait, dans ce cas, de mettre en place des actions d'information et de sensibilisation auprès des élèves de première et de terminale.

Le troisième besoin est une demande générale de formation complémentaire en gestion du temps, comptabilité-gestion, informatique et langues étrangères.

Ces formations devraient, elles aussi, tenir compte des horaires atypiques des professionnels libéraux, ce qui induirait la mise en place de formations en regroupant les branches dont les horaires sont compatibles.

REUNIONS DEPARTEMENTALES

Les réunions se sont tenues en présence de représentants des Ordres, des Chambres et des Syndicats.

Elles sont, par conséquent, à l'image du questionnaire, le reflet de l'opinion d'une partie représentative des professions présentes. Elles ont permis, en outre, de confronter des opinions et de faire ressortir des conclusions parfois plus complètes.

➤ Réunion de l'Hérault

La première réunion a eu lieu à la Maison des Professions Libérales de Montpellier, le 17 avril 2001, en présence d'une dizaine de représentants des professions médicales, juridiques et techniques.

Trois grands thèmes ont été abordés :

1. L'aide à la vie quotidienne
2. Les réseaux
3. La formation.

A l'unanimité, les participants admettent qu'il y a un réel besoin d'aide à la vie quotidienne et, notamment, de crèches avec des horaires adaptés aux exigences libérales.

Cette aide pourrait s'élargir en direction des personnes âgées et prendre éventuellement, la forme d'aide à domicile. Cette aide serait assurée par des personnes qualifiées qui recevraient, en plus, une formation spécifique.

En ce qui concerne les réseaux professionnels, la demande est plus nuancée.

Seuls, les médecins sont intéressés, parmi les personnes présentes.

On peut cependant considérer qu'il serait opportun de creuser cette proposition et de cibler les professions qui, elles aussi, auraient besoin de réseaux spécifiques.

Pour la demande de formation, personne ne manifeste d'intérêt, chaque profession représentée bénéficiant de formations spécifiques et que d'autres besoins plus généraux ne ressortent pas de la discussion.

➤ Réunion du Gard

La deuxième réunion a eu lieu à la Maison Libérales et de Santé de Nîmes, le 3 juillet 2001, en présence d'une douzaine de représentants des professions médicales, juridiques et techniques.

Quatre grands thèmes ont été abordés :

1. L'aide à la vie quotidienne
2. La diffusion d'informations sur les professions libérales dans les lycées
3. L'amélioration des aides fiscales et financières
4. La formation

A l'unanimité, les participants réclament des aides à la vie quotidienne, sous forme de crèches et de maisons de retraites aux horaires adaptés.

Pour répondre à la demande européenne concernant la parité hommes - femmes et l'égalité des chances, les représentants syndicaux de professions encore peu féminisées, suggèrent de mener, auprès des lycéens de première et de terminale, une action d'information. Certaines professions sont mal connues des jeunes filles (ex. géomètre expert).

En ce qui concerne l'amélioration des aides fiscales et financières, les participants ont admis que c'était à eux de faire remonter la demande, par le biais de leurs associations professionnelles.

La demande de formation concerne les formations générales : comptabilité - gestion, gestion du temps et langues étrangères.

➤ Réunion de Perpignan

La troisième réunion a eu lieu à Domus Médica à Perpignan, le 4 juillet 2001, en présence d'une quinzaine de représentants des professions médicales, juridiques et techniques.

Trois grands thèmes ont été abordés :

1. L'aide à la vie familiale
2. L'importance des réseaux
3. La prise en compte des adolescents.

A l'unanimité, les participants reconnaissent qu'il est indispensable de créer des structures destinées, aux enfants et aux personnes âgées. Voire de créer une structure destinée aux adolescents puisque aucune mesure n'est prévue pour eux.

Les professionnelles libérales se sentent souvent isolées. C'est la raison pour laquelle elles souhaitent constituer des réseaux qui leur permettraient de dialoguer et de partager leur quotidien tant professionnel que privé.

Les participantes, en conclusion, conviennent qu'il serait intéressant de créer une association qui leur permettrait de se tenir informées, de mettre en place des formations spécifiques et qui servirait d'intermédiaire dans le cadre de la mise à disposition de personnel pour l'aide à la vie quotidienne.

➤ **Réunion de Carcassonne**

La quatrième réunion a eu lieu à la Maison des Corps de Santé de Carcassonne, en présence d'environ six personnes, le 10 juillet 2001.

Deux grands thèmes ont été abordés :

1. L'accueil des adolescents en dehors des horaires scolaires
2. La formation au niveau syndical.

Le problème principal semble, ici, être celui des préadolescents et des adolescents livrés à eux-mêmes en dehors des horaires scolaires, lorsque les parents travaillent tard. Il s'agirait soit de créer des associations culturelles et sportives, soit de participer à l'amélioration des structures existantes.

En ce qui concerne la formation des responsables syndicaux, elle consisterait à leur donner les moyens d'apporter une aide tant professionnelle que privée à leurs adhérents.

Il semble important de préciser que l'Aude est un département atypique dans le cadre de cette recherche. Sa ruralité le met à l'abri de certains problèmes (garde d'enfants, accueil des personnes âgées) réglés traditionnellement soit en famille, avec l'aide des grands-parents, soit dans le cadre de la communauté villageoise.

➤ Réunion de synthèse régionale

Une réunion de synthèse a été organisée à NÎMES le 28 novembre 2001.

Son objectif était de collecter et de mutualiser l'ensemble des réflexions menées au cours des réunions départementales.

Une trentaine de personnes étaient présentes.

Elle a permis de réaliser que les problématiques rencontrées, étaient communes à l'ensemble des départements.

D'autre part, un projet est en train de naître dans l'Hérault, qui une fois aboutie permettra la mise en place d'une crèche spécialisée. Celle-ci répondra aux contraintes d'horaires rencontrés par le secteur, l'accès sera élargi à des professions qui ont des besoins similaires.

Lors de cette dernière réunion, on a ressenti qu'une prise de conscience est en cours autour du thème de la parité en Languedoc-Roussillon, et qu'une mobilisation se dessine.

CONCLUSION

Un des premiers besoins exprimés est une aide à la vie quotidienne, tant pour les enfants que pour les personnes âgées, la demande s'élargissant aussi en direction des adolescents.

L'émergence d'un besoin d'information auprès des lycéens est, lui aussi, clairement et majoritairement exprimé.

La demande de formation existe, mais elle est moins importante que celle exprimée par les réponses au questionnaire. On s'aperçoit, par contre, qu'il y a une demande de formation auprès des représentants syndicaux afin de les aider dans leur travail.

Enfin, les participants aux diverses réunions ont, à plusieurs niveaux, exprimés un besoin de réseaux qui pourraient les sortir de leur isolement.

CONCLUSION GENERALE

Le thème de la parité n'était jusqu'alors que peu abordé dans le secteur des Professions Libérales.

Si chaque profession avait une première approche de ses problématiques spécifiques, cette étude a été l'occasion de mutualiser les expériences et réflexions. Elle a permis à des groupes de réflexion de se constituer et d'initier des actions futures.

Etant donné la demande unanimement exprimée lors de cette étude d'une aide à la vie quotidienne adaptée aux besoins spécifiques des professions libérales, quatre professionnelles libérales à Montpellier, se sont senties concernées et ont décidé de tenter d'apporter une réponse à cette demande, dans le domaine de la garde des enfants. Elles vont essayer de résoudre le problème lié à la garde d'enfant à des horaires atypiques propres aux professions libérales.

D'autres demandes, qui ont des degrés divers selon les départements, nous souhaitons que des groupes de travail se forment et mettent sur pied des formules satisfaisantes qui répondent aux besoins exprimés.

Ces groupes pourront, en partenariat avec l'ORIFF PL, apporter des réponses aux demandes de formations générales, aux demandes d'information dans les lycées et aux demandes de formations spécifiques notamment dans le domaine de la gestion vie professionnelle / vie familiale.

Une des prochaines étapes pourra être la réalisation d'une plate forme de tutorat. Cette plate forme donnera la possibilité aux femmes nouvellement installées, d'avoir un suivi assuré par des professionnelles libérales aguerries aux contraintes du statut (professionnelles en fin de carrière, anciennes professionnelles). Elles apporteront, grâce à un échange de savoir, une aide qui permettra aux femmes de mieux démarrer leur activité Libérale tout en cumulant harmonieusement vie familiale/vie professionnelle.